

PROPOSITIONS DU MINISTRE Paris, le 9 mai 1994

Parmi les 155 propositions faites par le Ministre, le 9 mai à Paris, nous en reproduisons 10 qui concernent l'apprentissage méthodologique, la technologie, l'enseignement à distance, l'audiovisuel et l'informatique.

Ces propositions, après une nouvelle phase de concertation, constitueront les bases du "nouveau contrat pour l'école" qui sera présenté courant juin à la Sorbonne, en présence d'Edouard Balladur, Premier Ministre (nous vous donnerons des informations sur 36-14 DIALOG).

L'école primaire

7 - Dès le cours élémentaire, tous les élèves sont initiés chaque jour pendant 15 minutes à une langue vivante étrangère en utilisant les techniques audiovisuelles. Une formation continue des enseignants du 1er degré est prévue à cet effet (rentrée 95).

Le collège

40 - L'accent est mis dans toutes les classes, et en particulier en 6ème, sur l'apprentissage méthodologique en petits groupes pour "apprendre à apprendre" (expérimentation rentrée 94, généralisation rentrée 95).

43 - De nouvelles options sont proposées partout et pour tous. Tous les élèves de 5ème peuvent choisir en option l'enseignement du latin. Ceux de 3ème peuvent choisir l'enseignement du grec ou l'approfondissement des sciences expérimentales ou de la technologie. (expérimentation rentrée 95, généralisation rentrée 96).

45 - Une initiation à l'image est prévue dans le cadre des programmes. Elle met l'accent sur l'usage des outils audiovisuels et sur l'analyse critique des messages (expérimentation 94, généralisation 95).

Le lycée

58 - De nouvelles options sont créées en Education Physique et Sportive, en Informatique et en Histoire des Arts (rentrée 94).

59 - Tous les lycéens, sur l'ensemble du territoire, doivent avoir la possibilité de bénéficier de toutes les options existantes. A cet effet, des cours réguliers à distance sont organisés dans une salle multimédia installée dans ce but (à partir de la rentrée 1995).

Savoir et nouvelles technologies

127 - L'équipement des établissements est renforcé afin de garantir à tous l'égalité d'accès aux technologies audiovisuelles et à l'informatique.

128 - La production des programmes éducatifs devient une priorité.

129 - Une convention sur le droit d'usage par l'Education nationale de tous les documents audiovisuels disponibles de plus de 10 ans est mise à l'étude.

130 - Les enseignants sont incités à utiliser la chaîne du savoir et de la connaissance comme outil d'enseignement.

*

* *

NDLR : CONTRIBUTIONS EPI (cf. également « informations générales »)

Dans le cadre de la concertation sur les thèmes :

- Ecole : missions et contenus (Programmes ; Télévision et nouvelles technologies éducatives)
- Métiers de l'éducation (Formation et évaluation)

l'EPI avait envoyé au Ministre les contributions suivantes :

- Informatique et technologies nouvelles à l'école, au collège et au lycée (5 p.),
- Pour un enseignement de l'informatique et des technologies associées (6 p.),
- Formations initiale et continue des enseignants (4 pages),
- Lettre au Ministre (cf. Editorial de ce numéro de la Revue EPI),
- Remarques et suggestions sur les 155 propositions (2 p.) - Lettre au Ministre (15 mai 1994).